

Jeunesse

Vous trouverez sur cette page de multiples informations et coordonnées de structures pouvant vous accompagner dans votre quotidien sur diverses thématiques : logement, stage, emploi, sécurité sociales, aides financières, etc.

N'hésitez pas à cliquer sur les structures pour connaître l'aide proposée.

La Mission locale de la Presqu'île Guérandaise

Basée sur Guérande, la mission locale accompagne les jeunes de la presqu'île, de 16 à 25 ans. Chaque jeune peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié face à divers problématiques :

- Trouver un emploi, une formation ou une alternance ;
- Des soucis de mobilité ;
- Santé ;
- Attribuer des aides financières dans le cadre de projets professionnels ;
- Cellule d'écoute psychologique et de soutien face aux problèmes du quotidien.

Les permanences en Mairie

Une permanence aura lieu **chaque 3ème mardi du mois, de 9h30 à 12h**, en Mairie de Saint-Lyphard

Les prochaines permanences seront :

- mardi 17 février 2026 ;
- mardi 17 mars 2026 ;
- mardi 21 avril 2026 ;
- mardi 19 mai 2026 ;
- mardi 16 juin 2026.

Plus d'information et inscription au 06 22 02 30 11

Contacts utiles



Mission locale de la presqu'île guérandaise

☎ 02 40 42 96 76

@ Courriel



Caisse des Allocations Familiales



La Maison des Adolescents

☎ 02 51 10 75 75

@ Courriel

Logement

Hébergement temporaire, logement sociaux, acquisitions, questions juridiques des locataires, etc...

Contact



Association Presqu'île
Habitat Jeunes

Association Presqu'île Habitat Jeunes

☎ 02 40 11 16 11

@ Courriel



**ADIL Agence départementale Information
Logement**

@ Courriel

Logement temporaire d'Action Logement

Depuis juin dernier, Action Logement a mis en place une nouvelle plateforme du logement temporaire pour les salariés en mobilité professionnelle, jeunes entrant dans la vie active, travailleurs saisonniers, intérimaires.

Celle-ci a pour objectif de faciliter la recherche d'un logement temporaire meublé pour une courte durée, de quelques jours à quelques mois, partout en France, dans le cadre d'une mobilité géographique ou professionnelle.

A qui s'adresse-t-elle ? Qui peut en bénéficier ?

Pour pouvoir prétendre à un logement meublé à durée limitée, vous devez respecter des critères d'attribution prédéfinis:

- Rechercher pour une personne seule,
- Être majeur ou mineur émancipé,
- Être salarié dans une entreprise du secteur privé de 10 salariés et plus (CDI, CDD, intérim ou alternance),
- Être salarié d'une entreprise du secteur agricole d'au moins 50 salariés.

Quel type de logement y trouver ?

Sur cette plateforme sont recensés :

- Des logements d'une surface de 15 à 20m², de type chambre, studio, T1, T1 bis, tous meublés (équipements type lit, réfrigérateur et parfois vaisselle, linge de lit...),
- Certaines résidences proposent des services et des espaces collectifs : espaces de vie, laverie, parkings, cyberespaces, salle de fitness,
- Des résidences adaptées à votre profil et à la durée du séjour : résidences Habitat jeunes, résidences étudiantes, appart'hôtels, résidences hôtelières...

Comment ça fonctionne ?

- Se rendre sur la plateforme : <https://logement-actionlogement.fr/welcome>
- Se créer un compte
- Compléter sa demande
- Consulter les logements référencés
- Et candidater !

Emploi - Stages

Plus d'infos sur vos droits

À partir de quel âge peut-on travailler ?

-> [Cliquez ici](#)

Que peut faire un jeune de moins de 18 ans ?

- > Vous avez moins de 18 ans, et vous souhaitez savoir quels sont vos droits ? Vous vous demandez si vous devez obtenir l'accord ou l'autorisation de vos parents ou de votre tuteur (si vous en avez un) pour exécuter les actes de la vie courantes ? Nous vous présentons les informations à connaître. -> [Cliquez ici](#)

Durée du travail d'un jeune de moins de 18 ans

Un salarié (ou stagiaire en milieu professionnel) de moins de 18 ans bénéficie de dispositions spécifiques concernant la durée du travail, le repos et les jours fériés. Certaines dispositions (durée maximale de travail, dérogations) varient selon l'âge du mineur : plus ou moins de 16 ans. -> [Cliquez ici](#)

Contact



France Travail (ex Pôle emploi)

Mini stages à partir de 14 ans

Collégiens, lycéens, étudiants, vous vous interrogez sur votre orientation professionnelle ? Saisissez l'opportunité de découvrir un univers professionnel pendant une semaine, lors de vos vacances scolaires.

Plus d'informations [en cliquant sur ce lien.](#)

Santé

Sécurité sociale

[ameli](#), le site de l'Assurance Maladie en ligne | [ameli.fr](#) | Assuré

Complémentaire Santé Solidaire

L'essentiel

La Complémentaire santé solidaire, c'est quoi ?

La Complémentaire santé solidaire est une **aide pour payer vos dépenses de santé**. Vous y avez droit si vos ressources sont modestes.

Selon vos ressources, la Complémentaire santé solidaire :



ne vous coûte rien

OU



vous coûte moins de 1 € / jour et par personne

La Complémentaire santé solidaire peut **couvrir l'ensemble de votre foyer**.



Comment la Complémentaire santé solidaire vous aide-t-elle ?

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :



le médecin



le dentiste



l'infirmier



le kinésithérapeute



l'hôpital



vos médicaments

Et vous ne payez pas dans la plupart des cas :



vos prothèses dentaires



vos lunettes



vos prothèses auditives



vos dispositifs médicaux



Attention

Le médecin ne peut pas vous demander de dépassement d'honoraires sauf si vous avez des demandes particulières, comme des visites à domicile non justifiées.

Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, vous devez :



bénéficier de l'assurance maladie



ne pas dépasser la limite maximum de ressources

Illustration : S&P

La Boussole des Jeunes

La Boussole des jeunes intervient dans des domaines comme le **logement, l'emploi, la formation ou la santé** : alléger son loyer, être aidé dans la constitution d'un dossier de demande de logement, avoir des informations sur les relations locataire-propriétaire, se préparer à un entretien d'embauche, obtenir son permis de conduire à moindre coût, financer sa formation, etc.

Le site recense et explicite les services mobilisables par les jeunes à l'échelle d'un territoire et facilite la mise en relation avec le bon professionnel. Pour cela :

- > connectez-vous sur le site boussole.jeunes.gouv.fr ou **en cliquant sur ce lien** et indiquez le nom de votre commune ou son code postal ;
- > Précisez la thématique dans laquelle vous souhaitez trouver des réponses (logement, emploi, formation, santé...) ;
- > Le site vous présente ensuite une série d'offres de services simples à comprendre et facile à mobiliser.



**HOTEL DE VILLE DE
SAINT-LYPHARD**

1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

 02 40 91 41 08

